

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Création d'une microcentrale hydroélectrique «Via Alpina » sur le torrent de la Chavière Commune de Val-Cenis-Termignon

Le Préfet de la Savoie informe le public que conformément à l'arrêté préfectoral signé le 21 décembre 2023, une enquête publique de 33 jours, du lundi 22 janvier au vendredi 23 février 2024 inclus concernant la création d'un aménagement hydroélectrique sur le torrent de la Chavière, se tiendra sur le territoire de la commune de Val Cenis-Termignon.

Le dossier de demande d'autorisation, contenant l'étude d'impact environnemental, sera déposé en mairie de Val Cenis-Termignon du lundi 22 janvier au vendredi 23 février 2024 inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance et formuler ses observations sur le registre d'enquête publique aux heures habituelles d'ouverture de la mairie de Val-Cenis-Termignon(du lundi au jeudi de 9h30 à 12h00 et le vendredi de 14h00 à 17h00).

Monsieur Monsieur Jean FOURREAU est nommé en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Christian VENET en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Le commissaire enquêteur siégera en mairie de Val Cenis-Termignon, aux dates et heures ci-dessous :

- lundi 22 janvier 2024 de 9h30 à 12h00 ;
- vendredi 9 février 2024 de 14h00 à 17h00 ;
- vendredi 23 février 2024 de 14h00 à 17h00.

Pendant toute la durée de l'enquête publique le dossier pourra également être consulté :

- sur le site des services de l'État en Savoie: http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques-publiques-eau-et-forets;

 biodiversite/Avis-d-enquetes-publiques-eau-et-forets;
- sur un poste informatique accessible gratuitement en DDT /SEEF L'Adret 73011 Chambéry le Haut, et qui sera mis à disposition du public sur rendez-vous.

Des observations écrites pourront également être adressées au commissaire enquêteur par voie postale en mairie de Val-Cenis-Termignon- Rue de la Parrachée 73500 TERMIGNON, et par voie électronique à l'adresse suivante pendant toute la durée de l'enquête : <u>ddt-seef-enquetes-publiques@savoie.gouv.fr</u> (en précisant enquête hydroélectricité Chavière-Val Cenis).

Monsieur Jean-Marie RAMEL de la société CAYROL International pourra, en cas de besoin, fournir au public des informations sur le projet (adresse mail : <u>im.ramel@cayrolinternational.com</u> – tel : 06.22.04.41.27).

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Val Cenis-Termignon et à la préfecture de Savoie (DDT /SEEF), où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique. Ces documents pourront également être communiqués pendant la même période, à toute personne physique ou morale concernée qui en fera la demande au préfet, et seront également publiés sur le site Internet des services de l'État en Savoie : http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Rapports-commissaires-enqueteurs

Le préfet de la Savoie est l'autorité compétente pour statuer sur l'autorisation sollicitée.